



Condition de vérification n°6

Inspection du système d'extincteurs

Politique recommandée aux conseils scolaires
Programme de prévention des sinistres causés par les facteurs humains d'OSBIE

Les extincteurs automatiques constituent la meilleure protection contre les incendies. Bien que de nombreuses vieilles écoles ne soient pas munies de systèmes d'extincteur, ceux-ci sont maintenant installés dans les nouvelles écoles qu'on construit. Comme tout système mécanique, il faut les inspecter régulièrement pour s'assurer de leur bon fonctionnement.

Les recommandations suivantes se veulent des lignes directrices à l'intention des conseils scolaires pour l'élaboration d'un programme d'inspections des extincteurs. Une vérification de la politique d'un conseil qui révèle un programme rejoignant au moins ces recommandations contribuera à l'obtention d'un crédit pour la gestion des risques dans le cadre du programme de prévention des sinistres causés par les facteurs humains.

1. Un relevé indiquant les inspections et l'entretien des extincteurs.
2. Les robinets d'arrêt des extincteurs sont en position ouverte.
3. Inspections visuelles hebdomadaires consignées des robinets de réglage des extincteurs.
4. Essais trimestriels consignés des avertisseurs de débit d'eau des extincteurs.